

École inclusive : "Renforcer la jonction entre l'Éducation nationale et le médico-social" (J.-M.

Luce Burnod, Cécile Olivier

10-13 minutes

Service dédié dans chaque DSDEN, généralisation des Pial, formation des enseignants, statuts des AESH... "Un 'service public de l'école inclusif' est en place", estime Jean-Michel Blanquer, interrogé le 22 novembre 2021 par AEF info, en marge d'un comité national de suivi de l'École inclusive. Si le "ressenti" sur le terrain "n'est pas à la hauteur de son ambition" en matière de scolarisation des élèves handicapés, le MEN note des "points d'amélioration". Son objectif est désormais de "parvenir à la jonction la plus forte entre l'Éducation nationale et le médico-social". "Le travail de la rééducation de l'élève en situation de handicap doit se faire le plus possible au sein de son établissement scolaire", explique Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, qui prépare un décret tendant à "favoriser la fluidité et la sécurisation des parcours" de scolarisation.





Jean-Michel Blanquer et Sophie Cluzel le 22 novembre 2021, lors d'une réunion du comité national de suivi de l'Ecole inclusive. MENJS

AEF info : Le président de la République avait fixé comme priorité la scolarisation des élèves en situation de handicap tout au long du quinquennat ([lire sur AEF info](#)). Quel bilan faites-vous de l'accès à l'école pour les élèves porteurs de handicap ?

Jean-Michel Blanquer : Nous avons traduit cette ambition par la mise en place d'un "service public de l'école inclusive". À la rentrée 2021, plus de 400 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés et 125 000 AESH sont en fonction, soit une progression de 35 % du nombre d'accompagnants depuis 2017, selon nos chiffres.

L'école inclusive est un sujet complexe qui méritait des avancées quantitatives et qualitatives. Désormais, toutes les directions départementales des services de l'Éducation nationale ont un service consacré à l'école inclusive, service unique et clairement identifiable par les familles et les professionnels. Nous avons également généralisé les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) depuis la dernière rentrée scolaire.

Notre objectif est maintenant de parvenir à la jonction la plus forte possible entre l'Éducation nationale et le médico-social pour garantir la bonne scolarité de tous les enfants, quelle que

soit leur situation.

Sophie Cluzel : Il faut pouvoir épauler le personnel de l'Éducation nationale avec l'expertise du médico-social. Quand un élève a des besoins très particuliers, les enseignants et les AESH n'en sont pas spécialistes, contrairement aux équipes médico-sociales. La complémentarité de leurs expertises et leurs regards croisés permettent de scolariser, au maximum, les élèves au sein des structures scolaires ordinaires. Nous souhaitons faire travailler ces professionnels ensemble, dans une logique de parcours de scolarisation continue.

AEF info : Comment organiser cette complémentarité Éducation nationale/médico-social qui est souvent désignée comme un frein à la scolarisation des enfants porteurs de handicap ?

Sophie Cluzel : Nous souhaitons faire tomber les murs entre les établissements spécialisés pour enfants et les établissements scolaires. L'enjeu est de permettre aux équipes du médico-social, via notamment les équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS), aux professionnels libéraux de coopérer avec les équipes éducatives. Le travail autour de la rééducation de l'élève en situation de handicap doit se faire le plus possible au sein de son établissement scolaire.

Le dispositif mis en place pour le repérage précoce et l'accompagnement d'enfants autistes et porteurs de troubles du neuro-développement est emblématique de cette démarche. Dans les 180 classes maternelles visant la scolarisation des enfants autistes, il y a un enseignant spécialisé et toute une équipe d'accompagnement qui permettent une prise en charge dès le plus jeune âge et, ce, à temps complet.

"Permettre aux équipes du médico-social [...] de coopérer avec

les équipes éducatives"

Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées

AEF info : Un projet de décret doit justement préciser les modalités de cette coopération ([lire sur AEF info](#)). Quel est son objet ?

Sophie Cluzel : Si la coopération ne se décrète pas, elle s'outille avec des textes. C'est l'objet de ce projet de décret qui vise à favoriser la fluidité et la sécurisation des parcours. Il a été présenté au comité interministériel de l'école inclusive, le 22 novembre 2021, et sera soumis, pour avis, au CNCPH. Le décret institue notamment le fonctionnement en dispositif intégré, sans passage par l'évaluation de la MDPH, ce qui améliore la fluidité des parcours des élèves.

AEF info : Vous dressez un bilan quantitatif positif de l'école inclusive pourtant, sur le terrain, la perception des acteurs et des familles reste mitigée ([lire sur AEF info](#)). Pour quelles raisons ?

Jean-Michel Blanquer : Ce ressenti n'est pas à la hauteur de notre ambition. C'est normal que ce qui se fait dans l'école depuis 2017 prenne du temps mais je pense qu'il y a aussi des disparités entre territoires. Il y a des départements qui sont plus en avance que d'autres sur cette coopération.

Nous avons déjà fait beaucoup et il nous faut poursuivre. Nous devons développer la qualité du parcours de scolarisation, pour qu'il n'y ait pas de rupture pour les élèves. Aussi est-il important d'avoir un juste diagnostic de ce dont les élèves ont besoin.

C'est l'objet du travail mené avec les MDPH. Ensuite, il nous faut poursuivre l'accompagnement à la fois des équipes et des élèves mis en place au niveau des PIAL.

Sophie Cluzel : Il y a une gradation de l'accompagnement médico-social selon les besoins. Il peut y avoir la scolarisation seule, ou bien accompagnée par un AESH, dans un dispositif Ulis intégré à l'établissement ou encore dans une classe externalisée depuis le médico-social, où l'étayage est très fort.

Pour un élève ayant des troubles psy, par exemple, il est important qu'il puisse aller de l'hôpital de jour dont il relève à l'école. Parfois, les soins seront prégnants, parfois ce sera la scolarité. Mais l'enjeu reste son parcours scolaire.

La mise en place du projet personnalisé de scolarisation (PPS) formalise ce parcours. Il établit la complémentarité entre les deux secteurs. Cela sécurise également le chef d'établissement concernant les adultes qui entrent dans sa structure. Mais nous avons encore du travail pour améliorer les choses.

AEF info : **Quelles améliorations pourriez-vous encore apporter ?**

Sophie Cluzel : Il y a déjà une amélioration majeure du ressenti des familles concernant l'entretien proposé systématiquement, le plus en amont possible de la rentrée scolaire avec l'AESH, le chef d'établissement et les professeurs. Il permet aux parents de transmettre leur expertise et crée ainsi de la confiance, avec l'école, autour du parcours de l'élève.

Jean-Michel Blanquer : Nous devons désormais nous concentrer sur le passage de l'élémentaire au collège puis au lycée. Aujourd'hui, nous ouvrons d'ailleurs plus d'Ulis dans le secondaire, au collège, qu'en élémentaire.

Le développement des EMAS permet également d'améliorer les parcours. Il y a ainsi 166 équipes actives qui, en binôme, travaillent en coopération avec la communauté éducative afin de la former, l'informer et la sensibiliser à la question du handicap

d'élèves. Ce travail peut même être mené pour certains élèves dont la famille n'est pas encore dans le repérage de handicap, dans le chemin de la MDPH. Nous avons également accru le nombre de places en Sessad.

AEF info : Les Pial concentrent aussi des critiques notamment des personnels qui, plus largement, alertent sur la situation sociale et la précarité des AESH (lire sur AEF [ici](#), [là](#) et [là](#))...

Jean-Michel Blanquer : Le principe des Pial répond à une volonté de pragmatisme et à un double objectif : être au plus près du terrain pour voir les besoins réels des élèves et affecter correctement les personnels, et engager la coopération entre l'Éducation nationale et le médico-social. Nous sommes conscients que tout n'est pas optimal. Dès cette année, nous allons encore améliorer le dispositif, aussi bien sur le plan du format que du travail d'équipe.

"Nous allons encore améliorer le dispositif des Pial, aussi bien sur le plan du format que du travail d'équipe"

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale

Par ailleurs, depuis 2018, les AESH sont considérés comme membres à part entière de l'Éducation nationale, avec tout ce que cela signifie en termes de relation avec les académies, de carrière professionnelle et de projection dans l'avenir. Nous avons ainsi établi des passerelles vers d'autres fonctions, avec les AESH référents.

Nous avons aussi généralisé les CDD et créé des CDI, mis en place une grille indiciaire. Cela s'accompagne aussi d'une vision de la formation, du point de vue de son effectivité et de la qualité des 60 heures prévues. Nous faisons en sorte qu'elle ait lieu le plus possible en amont de la rentrée, mais également de

façon continue et adaptée à chaque personne. C'est un sujet qui peut encore progresser.

AEF info : Comment se déroule la formation des enseignants sur la prise en charge du handicap intégrée, depuis la rentrée 2021, dans le cadre de leur formation initiale ([lire sur AEF info](#)) ?

Jean-Michel Blanquer : La loi pour l'école de la confiance prévoit la systématique de la formation des enseignants sur ce sujet. C'est un levier majeur d'une véritable école inclusive, pour que les enseignants ne se sentent pas démunis face à la réalité du handicap et que les réflexes professionnels de travail en équipe s'installent. Le déploiement de cette formation se fait au travers des Inspé. Le fruit de ce travail se verra dans la durée, pour une pédagogie adaptée.

Sophie Cluzel : Nous mettons aussi en place des formations continues conjointes avec les enseignants, les AESH et le médico-social pour participer à ces échanges de bonnes pratiques. Personne n'est malveillant mais les personnels peuvent être démunis. L'enjeu est là : former, informer et permettre aux personnels de s'approprier les ressources qui existent.

Les chiffres de l'école inclusive

À l'occasion du "comité national de suivi de l'École inclusive", le 22 novembre 2021, le MEN présente plusieurs indicateurs relatifs à son action menée depuis le début du quinquennat.

- +1 300 unités localisées d'inclusion scolaire
- +115 unités d'enseignement en maternelle autisme
- +99 unités d'enseignement en élémentaire autisme ou dispositif

d'autorégulation.

- +1 423 places en Sessad
- 166 EMAS actives

Pour les accompagnants :

- +4 000 ETP d'accompagnants en 2022 ([lire sur AEF info](#))
- une "nouvelle échelle de rémunération des AESH avec revalorisation régulière et automatique des carrières" ([lire sur AEF info](#))
- "600 €/an d'indemnité de fonctions" pour les référents AESH
- à partir de janvier 2022, "participation de l'employeur au financement de la mutuelle santé des AESH".